

Par requête adressée à la Cour par envoi électronique reçu par le greffe le 27 mars 2020, un recours en annulation des articles 19, 20 et 21 du décret de la Région wallonne du 19 décembre 2019 « contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 » (publié au *Moniteur belge* du 31 décembre 2019) a été introduit par Gaëtan Huvenne, la SA « Envisager » et Yvan Bellemans.

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7380 du rôle de la Cour.

Le greffier,  
P.-Y. Dutilleux